



Grands Défis Canada^{MD}
Grand Challenges Canada

Vérifications ponctuelles

Grands Défis Canada est financé par le gouvernement du Canada. Grands Défis Canada s'est engagé à veiller à ce que tous les fonds qu'il verse à des innovateurs soient utilisés aux fins prévues, tel que stipulé dans chaque accord de financement. À cette fin, Grands Défis Canada a adopté un processus systématique prévoyant la sélection périodique de projets qui font l'objet d'une vérification ponctuelle tout au long de l'année. Un certain nombre de projets sont choisis au hasard, tandis que d'autres sont retenus à la lumière de préoccupations qui ont pu surgir durant la négociation de l'accord de financement ou en cours d'exécution du projet.

Le processus de vérification ponctuelle de Grands Défis Canada est appliqué conformément à la clause de vérification qui se trouve dans tous les accords de financement de Grands Défis Canada. Dans la plupart des cas, cette clause s'intitule «Tenue et inspection des livres et registres » et se lit comme suit :

Tenue et inspection des livres et registres

Grands Défis Canada exige que le Titulaire tienne des livres et registres convenables pour le Projet, afin de permettre à Grands Défis Canada d'établir aisément l'affectation des fonds de la subvention. Ces livres et registres doivent être conservés pendant sept (7) ans (peut être 2 ans si l'accord a été signé en 2013 ou avant) après la fin de la Période de la subvention. Les livres et registres du Titulaire relatifs au Projet doivent être mis à la disposition de Grands Défis Canada ou de la personne désignée par Grands Défis Canada aux fins d'inspection à des moments raisonnables afin de permettre à Grands Défis Canada de surveiller les activités exercées aux termes de la présente subvention et de les évaluer.

À la demande de Grands Défis Canada, le Titulaire doit permettre que des représentants de Grands Défis Canada ou des personnes désignées par Grands Défis Canada, y compris le gouvernement du Canada, visitent ses locaux et tous les sites du Projet à des moments opportuns pour les parties intéressées, et il doit faciliter la discussion des résultats et des progrès du Projet entre les représentants de Grands Défis Canada et le personnel du Projet, et/ou le Titulaire doit permettre que ces représentants effectuent un audit des livres, des comptes et des registres financiers ou des autres documents relatifs au Projet. Un tel audit sera effectué aux frais de Grands Défis Canada (ou de ses représentants); toutefois, le Titulaire ne pourra recouvrer auprès de Grands Défis Canada les frais qu'il engage relativement à l'audit (comme le temps et les ressources nécessaires à sa préparation).

Les bénéficiaires de fonds sélectionnés sont informés à l'avance et doivent collaborer pleinement en aidant Grands Défis Canada à compléter cet important exercice, qui vise à s'assurer que les fonds de Grands Défis Canada sont utilisés aux fins prévues. Lors d'une

**DES IDÉES AUDACIEUSES
AYANT UN GRAND IMPACT**

vérification ponctuelle, vous devrez fournir des pièces justificatives pour les dépenses engagées dans le cadre de votre accord de financement. La vérification ponctuelle peut aussi comprendre une visite sur place par Grands Défis Canada, son vérificateur désigné, ou des partenaires du consortium de Grands Défis Canada.

Grands Défis Canada peut également publier les résultats des vérifications dans le cadre de son engagement à être transparent et pleinement responsable de l'utilisation des fonds publics.

Si vous avez des questions au sujet du processus de vérification ponctuelle de Grands Défis Canada, veuillez communiquer avec votre coordonnateur de projet.